



## COLLÈGE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU PERSONNEL

Agences européennes - Banque centrale européenne - Banque européenne d'investissement - Centres communs de recherche - Comité des régions de l'Union européenne - Comité économique et social européen - Commission européenne - Conseil de l'Union européenne - Contrôleur européen de la protection des données - Cour de justice de l'Union européenne - Cour des comptes européenne - Mécanisme européen de stabilité - Médiateur européen - Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne - Parlement européen - Service européen pour l'action extérieure

**PAR COURRIEL**

Bruxelles, le 8 mars 2017

**À l'attention de Monsieur Michel Barnier,**

**négociateur en chef de la Commission chargé de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni,**

**Objet: BREXIT – Information et consultation du personnel des institutions**

Monsieur le Commissaire,

Le Président Jean-Claude Juncker vous a nommé le 27 juillet 2016 négociateur en chef responsable du groupe de travail de la Commission chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni au titre de l'article 50 du traité sur l'Union européenne. Il a tenu à mettre à votre disposition les ressources de la Commission et vous avez ainsi constitué une équipe d'une trentaine d'experts.

Le Collège des présidents des comités du personnel (CPCP) constate que la sortie du Royaume-Uni de l'Union aura des conséquences, très diverses en fonction des situations individuelles, sur l'ensemble du personnel couvert par le statut des fonctionnaires de l'Union, qu'il soit en activité ou non, quelle que soit son institution, organe ou agence de l'Union d'appartenance. Il importe donc d'informer, de consulter et d'associer le personnel des institutions et ses représentants.

Pour ce faire, le CPCP souhaite dès à présent mettre à votre disposition les compétences de l'ensemble de ses membres et être régulièrement associé aux travaux de votre groupe de travail «Article 50», en ce qu'ils concernent les aspects de la sortie du Royaume-Uni de l'Union qui affecteront directement ou indirectement le personnel, actif ou pensionné, ainsi que la politique du personnel des institutions et autres organes de l'Union, selon des modalités à définir conjointement.

Je vous prie, Monsieur le Commissaire, d'agréer l'expression de ma très haute considération.

Didier SUC  
Porte-parole du Collège  
des Présidents des Comités du Personnel

Copies: Membres du CPCP